

SERVICE DU CONTENTIEUX

SECRÉTARIAT JURIDIQUE

N° 6260

R

Service Central: Voie

Région: Est

D^o N° 6260 R ; Aff. :

OBJET DE LA CONSULTATION

Affaire Daval et autres. Vols d'essence
au préjudice de la SNCF à Vesoul.
Mise en liberté de M. Charton, ingénieur
adjoint au chef d'arrondissement.

Références :

Observations :

4 septembre
1942Confidentielle

SJ

Daval et autres
6260 R

Monsieur RIDET,

Chef du Service de la Voie
et des Bâtiments
de la Région de l'EST

Comme suite à ma communication téléphonique à M. CHOPPINET, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les précisions suivantes concernant l'affaire de Vesoul.

Au cours de la démarche qu'il a effectuée le 14 courant auprès du Juge d'Instruction de Vesoul, M. ROSSI, Inspecteur de mon Service, a exposé à ce Magistrat que M. CHARTON avait été autorisé par ses Chefs à constituer chez lui un stock de 150 litres d'essence en vue de parer à des besoins urgents et inopinés, fait qui rendait inexplicable l'inculpation de ce dernier.

En présence de ces déclarations formelles, le Juge d'Instruction a décidé de mettre M. CHARTON en liberté provisoire dès le lendemain.

L'instruction demeure néanmoins ouverte en ce qui le concerne et il serait maintenant nécessaire, pour aboutir à sa mise hors de cause définitive, d'établir, notamment par la confrontation des comptabilités carburants de l'arrondissement et des sections, que M. CHARTON avait reçu, à l'origine, des fûts partiellement vides et qu'il a continué à les remplir au fur et à mesure des prélèvements opérés sur chaque répartition, jusqu'au jour où il s'est trouvé entreposer le stock de 150 litres réintégré dans les magasins de la S.N.C.F. depuis l'ouverture de l'instruction.

LE CHEF DU CONTENTIEUX

A

Aker. J. Loh

Chaurin substitut

Bergent orocat

Marchandier anni

Rucklin orocat Belfort